

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril 2025 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir: CARNEIRO Jean-Marc à MILHORAT Claude, CHEMIN Marie-Ange à FEZZANI Soufia, ASTEGNO Victoria à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-29 – PROJET MAISON GÉANTE - CONVENTIONS AVEC LE CLES ET L'IFRASS

Dans le cadre de ses actions en faveur de la parentalité et de la sensibilisation aux enjeux de la sécurisation du cadre de vie, le Centre Social de Saint-Jory organise, en partenariat d'exploitation avec CLES et IFRASS, l'événement "Maison Géante", qui se déroulera du 21 au 28 mai 2025 à la salle Laffont.

La Maison Géante est un outil pédagogique interactif permettant de sensibiliser les familles aux risques domestiques pour les jeunes enfants. Concrètement, cet espace immersif met en scène des objets du quotidien (mobilier, ustensiles, équipements) en version XXL, afin de donner aux adultes une perception plus concrète des dangers que peuvent rencontrer les tout-petits dans leur environnement.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les actions du Centre Social de Saint-Jory visant à accompagner et sensibiliser les familles, et à fortiori les habitants, sur les enjeux de la parentalité et de la sécurisation du cadre de vie.

Afin de formaliser la collaboration avec les structures partenaires de l'événement, le CLES et l'IFRASS, une convention de partenariat a été établie.

Cette convention vise à définir les engagements réciproques de chaque structure en précisant :

- Les rôles et responsabilités de chacun,
- Les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition par la Mairie,
- Les aspects organisationnels et techniques,
- Les modalités d'assurance et de responsabilité,
- Le cadre de travail commun, garantissant un déroulement optimal de l'événement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de partenariat jointe ;

AUTORISE le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 17 AVR. 2025



Le Maire, Victor DENOUVION

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250409-DELIB202529-DE
Reçu le 15/04/2025



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS